

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 10 février 2024, à 9 h 00, au Centre communautaire de l'île.

Sont présentes messieurs les conseillers Charles Méthé et André-Pierre Contandriopoulos et mesdames les conseillères Joanie Harrison et Luce Provencher. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Assiste également à la séance : M. Denis Cusson, directeur général et greffier-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 10.

2. Vérification du quorum

Tous les membres sont présents et présentes.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 24.02.10.01

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de séance ordinaire du 13 janvier 2024

Les membres ont reçu le procès-verbal

Résolution numéro 24.02.10.02

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Joanie Harrison :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

- Les coordonnées du responsable des installations de la fibre optique de Bell ont été transmises au demandeur le 29 janvier ;
- La résolution concernant les signataires de l'endossement de l'emprunt de la Corporation des maisons du Phare a été transmise à la Caisse Desjardins le 15 janvier et le contrat a été signé le 18 janvier ;
- La résolution modifiée sur l'accord de subvention avec Patrimoine canadien a été transmise le 25 janvier au ministère du Patrimoine canadien avec la signature de l'entente, le MPC a retourné l'entente signée le 29 janvier et a immédiatement été transmise au MAMH. La même journée le MAMH a confirmé la conformité de l'entente ;
- Après discussion avec les agentes de développement, il n'y aura pas de demande de financement auprès du programme de soutien à la ruralité de la MRC mais seulement au Fonds d'initiative culture qui est plus approprié. Le dépôt se fera avant le 29 février. La demande au Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray a été faite le 9 février;
- La résolution acceptant la modification de l'entente sur l'établissement d'une cour municipale a été transmise au bureau du greffe de la cour municipale le 18 janvier ;
- La responsable de la bibliothèque a été informée de l'adoption de la politique de tarification des dépenses admissibles pour les activités culturelles et de loisir le 18 janvier ;
- L'avis d'ouverture d'un poste comme personne adjointe à la direction a été publié le 16 janvier par courriel, le 27 janvier dans le bulletin municipal et mis sur le site d'Emploi-Québec le 17 janvier ;
- La SIR a été informée de la réservation de 4 espaces publicitaires dans le dépliant-horaire du traversier le 18 janvier ;
- La CPICIV a été informée de la résolution d'appui de la Municipalité à leur demande de subvention auprès de l'ATR le 18 janvier et une lettre d'appui leur a été transmise ;
- Les fournisseurs ont été payés.

6. Rapport de la mairesse

Bonjour,

Nous avons finalement reçu 2 soumissions pour la construction d'une toilette au Pavillon Lindsay et pour la restauration de 2 bâtiments au phare. Malheureusement les soumissions que nous avons obtenues sont bien au-dessus du budget prévu. Il faut donc faire des sacrifices, prioriser certains projets par rapport à d'autres et explorer d'autres alternatives pour arriver à nos fins.

La STQ accepte de venir rencontrer la population au printemps prochain. Nous allons planifier cette rencontre vers le mois de mars ou avril.

Nous allons nous doter d'équipements de réunion pour faciliter les réunions hybrides, par ZOOM. Ces mêmes équipements pourront servir à enregistrer les réunions du Conseil. Nous devons faire quelques essais avant de tout mettre en marche.

La planification des fêtes du 150^e avance bien. Nous venons de déposer une demande de financement auprès de la Caisse Desjardins. Une autre sera déposée auprès de la MRC dans quelques semaines. Notre programme ainsi que le calendrier se précisent de plus en plus.

Je crois que nous pouvons abandonner l'idée d'avoir un pont de glace. Rendu en février, l'espoir est pas mal perdu.

Bonne réunion,

7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

8. Première période de questions

Six personnes sont présentes. Les questions et les interventions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

1- Q. : Y a-t-il des nouvelles concernant le projet du Comité de santé ?

R. : Aucune nouvelle à ce jour. Une vérification sera faite auprès du ministère de la Famille et des aînés.

2- Q. : Problèmes de la toilette à l'héliport. Est-ce que la Municipalité a fait une réflexion sur ce type de toilette et est intervenue auprès du MTQ ?

R. : Il n'y a pas eu de réflexion sur le principe de ces toilettes. Elles fonctionnent bien lorsqu'elles sont bien entretenues. Nous utilisons ce type de toilette pour le logement de l'employé de voirie et il y en aura une nouvelle dans l'agrandissement du Centre de récupération. La toilette de l'héliport a été remplacée il y a peu de temps et nous avons demandé au MTQ de corriger la hauteur de l'évent de la toilette à l'héliport. En principe les odeurs devraient disparaître lorsque l'évent aura été rehaussé.

3- Q. : La rencontre avec la STQ portera-t-elle sur l'ensemble des services ?

R. : Oui. La personne invitée est responsable de tous les services.

4- Q. : Concernant la lettre qui fut transmise au conseil demandant des mesures pour inciter à la permanence des citoyens, pourrait-on donner un mandat à la Commission des familles et des aînés pour réfléchir sur un parrainage ou marrainage pour s'assurer du bien être des personnes âgées et briser l'isolement ? Mettre en place une liste téléphonique pour contacter les voisins pour vérifier si tout va bien.

R. : Nous sommes en attente de la réponse de notre demande de mise à jour de la politique MADA. Avec le MADA et la ressource du Comité de santé, nous pourrions intervenir plus efficacement auprès des personnes isolées.

5- Q. : Concernant le questionnaire sur le transport collectif, est-ce que les citoyens peuvent obtenir cette correspondance ?

R. : Faudrait voir avec le directeur général ce qu'il est possible de faire.

6- Q. : Au Saguenay, il y a eu une rencontre des citoyens pour voir l'impact des changements climatiques. La rencontre était financée par le gouvernement. Pourrait-il y avoir un mandat au Comité de réflexion sur la gestion des matières résiduelles pour organiser une pareille rencontre ?

R. : Des subventions gouvernementales sont à venir pour contrer l'impact des changements climatiques, mais on ne connaît pas encore la teneur ni la hauteur de ces subventions.

R. (CM) : Les impacts les plus importants des changements climatiques pour l'île sont les dangers de feux de forêt et sur l'eau de surface.

9. Affaires en cours

9.1 Adoption de la soumission pour la construction du garage et signature du contrat avec l'entreprise Construction UNIC

Résolution numéro 24.02.10.03

CONSIDÉRANT les dispositions relatives au programme PRACIM ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil ne peut signer de contrat avant l'approbation du projet par la ministre des Affaires Municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires Municipales a accepté le projet de construction d'un garage dans le cadre du programme PRACIM

CONSIDÉRANT la plus basse soumission reçue lors de l'appel d'offres;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos que le conseil adopte la soumission de Construction UNIC au montant de 488 643,75 \$ (tti) et mandate Mme Louise Newbury, mairesse, et M. Denis Cusson, directeur général, à signer le contrat avec l'entreprise au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Projet d'installation d'un bloc sanitaire au Pavillon Lindsay et la restauration de bâtiments secondaires à la Station du Phare

Résolution numéro 24.02.10.04

CONSIDÉRANT les soumissions reçues lors de l'appel d'offres pour la construction d'un bloc sanitaire au Pavillon Lindsay et la restauration de deux bâtiments secondaires à la Station du Phare ;

CONSIDÉRANT les dispositions relatives au programme PRIMA, pour la construction d'une toilette au Pavillon Lindsay ;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de réaliser le bloc sanitaire selon les documents d'appel d'offres en raison des coûts qui sont au-delà des budgets prévus ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de restauration de la Cabane du Criard et de la Cabane à l'huile sont prioritaires ;

CONSIDÉRANT QUE les budgets disponibles ne nous permettent pas de réaliser les restaurations de la Cabane du Criard et de la Cabane à l'huile conformément aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les trois projets pour atteindre notre objectif budgétaire ;

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par M. Charles Méthé que le conseil modifie les trois projets de la façon suivante :

1- La construction d'une annexe au Pavillon Lindsay pour y loger une toilette est reportée et retirée du contrat de l'entrepreneur. La municipalité explorera d'autres alternatives;

2- Les restaurations de la Cabane du Criard et de la Cabane à l'huile seront modifiées afin de les réaliser à l'intérieur des budgets disponibles dans le programme TECQ. Mme Louise Newbury, mairesse, et M. Denis Cusson, directeur général sont mandatés pour discuter avec l'entrepreneur des coupures à réaliser pour réduire les coûts de travaux;

Que Mme Louise Newbury, mairesse, et M. Denis Cusson, directeur général, soient mandatés à signer les contrats avec l'entreprise Construction Unic, au nom de la Municipalité au montant qui est à convenir avec l'entrepreneur pour donner suite aux ajustements apportés aux trois projets.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Nomination du comité de sélection pour le poste de personne adjointe à la direction

Résolution numéro 24.02.10.05

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison :

- Que le conseil crée un comité pour la sélection d'une personne comme adjointe à la direction et qu'il soit composé de Mme Louise Newbury, mairesse, M. Denis Cusson, directeur général, et Messieurs. André-Pierre Contandriopoulos et Charles Methé, membre du conseil ;

- Que le comité fasse rapport au conseil à la séance du conseil du 9 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité

10. Affaires nouvelles

10.1 Avis de motion projet de règlement no 205 : Création du conseil local du patrimoine

10.1.1 Avis de motion

Avis de motion numéro 24.02.10.01

Par la présente Mme Luce Provencher

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 205 relatif à la création du Conseil local du patrimoine

10.1.2 Dépôt du projet de règlement

Résolution numéro 24.02.10.06

Par la présente Mme Joanie Harrison dépose le projet du règlement numéro 205 intitulé Règlement relatif à la création du Conseil local du patrimoine.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Circuit touristique : politique contre le harcèlement et la discrimination

Résolution numéro 24.02.10.07

CONSIDÉRANT la nécessité de protéger les travailleuses et travailleurs œuvrant dans le Circuit touristique contre le harcèlement et la discrimination dans leur travail;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Joanie Harrison, que le conseil adopte la politique contre le harcèlement et la discrimination proposée pour le Circuit touristique.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Achat ensemble de réunion OWL 3 ROOM

Résolution numéro 24.02.10.08

CONSIDÉRANT le besoin d'équipements adéquats pour le bon déroulement des réunions;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Centre Hi-Fi ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Luce Provencher que le conseil adopte la soumission déposée par l'entreprise Centre Hi-Fi pour l'achat d'un ensemble de réunion OWL 3 ROOM au montant de 3 424,97 \$ (tti).

Adoptée à l'unanimité

10.4 Rapport sur les taxes dues à la Municipalité

Résolution numéro 24.02.10.09

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1022 du Code municipal par lequel le greffier-trésorier de la municipalité locale doit préparer un état mentionnant le montant de toutes taxes municipales restant dues à la municipalité ;

CONSIDÉRANT le rapport produit par le directeur général et greffier-trésorier ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme. Luce Provencher :

Que le conseil reçoive et approuve le rapport produit par le directeur général et greffier-trésorier sur les taxes et autres montants dues à la Municipalité au montant de 5 100,05 \$ pour 10 propriétés.

Adoptée à l'unanimité

11. Urbanisme

11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme (Mme Louise Newbury)

Il n'y a pas eu de rencontre du CCU puisqu'il n'y avait pas de demande de permis à traiter. Il y aura une rencontre du sous-comité paysage après la séance du conseil.

11.2 Demandes de permis PIIA

Aucune demande de permis à traiter

12. Rapport de représentation des membres du conseil

12.1 M. Charles Méthé, conseiller poste 1

Société Inter-Rives : Réalisation d'un projet d'horaire. L'Archipel n'est pas encore disponible pour la prochaine saison. Il y a des tests à réaliser à l'Isle-aux-Grues.

Société du Parc Kiskotuk : Sandy Fraser va représenter la CDGTIV au conseil d'administration. Il y a une réflexion sur des forfaits avec visites à l'île.

12.2 M. André-Pierre Contandriopoulos, conseiller poste 2

Corporation des Maisons du Phare :

- Le nouveau système de réservation qui a été adopté par la CMP est maintenant opérationnel. Trois membres du CA seront formés pour pouvoir l'utiliser.
- Les démarches pour mettre à jour l'inscription de l'organisme de bienveillance « les gardiens du Phare » sont terminées. Une AGA de cet organisme aura lieu au début de la saison 2025.
- Le programme de la journée des Phares le 13 juillet prochain est en préparation. Cet événement se déroulera cette année du 12 au 14 juillet.

Comité de Santé :

- Une rencontre du CA devrait se tenir prochainement. Elle devrait, entre autres, permettre d'organiser dans le cadre des fêtes du 150^e anniversaire de la municipalité, une activité autour de l'histoire du « Dispensaire ».
- Le Comité espère aussi avoir des nouvelles de la demande de subvention qui a été envoyée l'automne dernier pour mettre sur pied sur l'Île des services d'aide à domicile pour les personnes vieillissantes.

12.3 Mme Joanie Harrison, conseillère poste 3

Bibliothèque : Le comité travaille sur la programmation de l'été. Il y aura encore des rencontres littéraires le mardi.

Centre de récupération : Rien à signaler

12.4 Mme Luce Provencher, conseillère poste 4

Corporation de développement et de gestion touristique : Il y a eu une rencontre du conseil d'administration le 28 janvier. Les revenus pour la location des vélos et du véhicule électriques ont été de 3 500 \$. La préparation de la saison d'été est en cours. Mme Louise Alain représentera la Corporation des Maisons du Phare sur le conseil d'administration.

Corporation de la Culture et des Loisirs : Le comité travaille à la préparation d'activités pour le 150^e anniversaire de la Municipalité. Une sortie plein air est prévue pour la semaine de relâche. La préparation des activités de la Fête nationale est en développement. Mme Maude Tremblay a été cooptée au conseil d'administration.

13. Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

14. Trésorerie

14.1 Adoption des comptes du mois

Résolution numéro 24.02.10.10

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par Mme Joanie Harrison, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 42 895,63 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 5 175,97 \$, les dépenses autorisées par le directeur général, conformément au règlement numéro 160, représentent 221,24 \$, les dépenses non compressibles au montant de 19 761,74 \$, les dépenses autorisées par résolution au montant de 17 736,68 \$.

Adoptée à l'unanimité

15. Deuxième période de questions

Six personnes sont présentes. Aucune question posée.

16. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 24.02.10.11

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est **proposée par Mme Joanie Harrison**, à 10 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Louise Newbury, mairesse

Denis Cusson, directeur général
et greffier-trésorier

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.